



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 07 février 2023

Éloignement de trois ressortissants congolais (RDC) sous escorte policière

Un memorandum d'entente diplomatique entre la France et la République Démocratique du Congo (RDC) a été signé en avril 2022. Il permet la facilitation des démarches permettant d'obtenir les documents nécessaires à la mise en œuvre des éloignements vers leur pays d'origine.

Le 27 janvier 2023, trois ressortissants de la RDC déboutés du droit d'asile et qui se sont maintenus irrégulièrement dans le département ont été intégrés au C.R.A de Mayotte. Conformément à l'accord diplomatique les laissez-passer Consulaires ont été sollicités et délivrés dans des délais très courts.

Une mission a été organisée par le Service Territorial de la Police Aux Frontières (PAF), en utilisant l'aéroport de Nairobi, conformément aux accords verbaux conclus en décembre 2022 avec les autorités kényanes.

Le 1er février 2023, 10 escorteurs du STPAF de Mayotte reconduisaient les trois ressortissants congolais par un vol commercial de la Kenyan Airways, au départ de Dzaoudzi vers Nairobi. Tôt le lendemain, les trois étrangers en situation irrégulière embarquaient à bord d'un vol commercial de la même compagnie vers Kinshasa (Congo RDC).

Les services de l'immigration du Kenya ont apporté un précieux support à la police aux frontières françaises lors du transit à Nairobi. Ces accords ont permis d'effectuer une mission d'éloignement «semi-escortée» d'une grande efficacité : temps de trajet plus courts, mobilisation des policiers hors territoire moins importante, fréquence régulière des vols.

Par ailleurs, cette plateforme de Nairobi se révélera à l'avenir très intéressante pour les éloignements vers les pays d'Afrique des Grands Lacs, régions dont sont originaires la grande majorité des demandeurs d'asile africains à Mayotte.

Toutes les personnes définitivement déboutées du droit d'asile n'ont pas vocation à se maintenir dans le département de Mayotte. Elles peuvent solliciter auprès de l'antenne de l'OFII une assistance pour être accompagnée vers leur pays d'origine.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976